

FONDATION D'ENTREPRISE

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Siège social :

38 Boulevard Georges Clemenceau 66000 Perpignan

COMPTES ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN 31-12-2025
FONDATION BPS

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	13 361,60	8 022,93	5 338,67	4 418,32
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé	13 361,60	8 022,93	5 338,67	4 418,32
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances :</i>				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 000,00		3 000,00	2 440,50
Charges constatées d'avance				
<i>Valeurs mobilières de placement :</i>				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	91 387,39		91 387,39	79 134,52
Total de l'actif circulant	94 387,39	8 022,93	94 387,39	81 575,02
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	107 748,99	8 022,93	99 726,06	85 993,34

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES <i>Fonds propres sans droit de reprise :</i> Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires <i>Fonds propres avec droit de reprise :</i> Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice	 80 693,34 7 648,72	 77 049,37 3 643,97
Situation nette (sous total)	88 342,06	80 693,34
Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
AUTRES FONDS PROPRES Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
Total		
FONDS REPORTES ET DEDIES Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds Dédiés	 8 000,00	 2 000,00
Total III	8 000,00	2 000,00
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total IV		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Instruments financiers à terme Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	 3 384,00	 3 300,00
Total V	3 384,00	3 300,00
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	99 726,06	85 993,34

Compte de Résultat 31-12-2025
FONDATION BPS

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	200 000,00	200 000,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	2 000,00	27 000,00
Autres produits		
Total I	202 000,00	227 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 701,23	18 786,27
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 650,05	1 069,76
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	8 000,00	2 000,00
Autres charges		
subventions N	170 000,00	201 500,00
subventions N-1 versées N	2 000,00	0,00
Total II	194 351,28	223 356,03
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 648,72	3 643,97
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur Dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV)	7 648,72	3 643,97
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	202 000,00	227 000,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	194 351,28	223 356,03
EXCEDENT OU DEFICIT	7 648,72	3 643,97
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Exercice 2025

1 / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD a été créée en date du 13 mars 2013 selon arrêté préfectoral n° 2013072-0010.

La Fondation est régie en application de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n°2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002 et n°2003-709 du 1er août 2003.

Un programme d'action pluriannuel prévoit un versement global de 1 000 000 € sur 5 exercices comptables :

- 200 000 € pour le 1^{er} versement en 2023
- 200 000 € pour le 2^{ème} versement en 2024
- 200 000 € pour le 3^{ème} versement en 2025
- 200 000 € pour le 4^{ème} versement en 2026
- 200 000 € pour le 5^{ème} versement en 2027

2 / PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et du règlement 2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la société a adapté la présentation et la comptabilisation de certaines opérations.

Cette évolution concerne notamment la suppression de la technique des transferts de charges et la modification du traitement comptable de certaines opérations auparavant enregistrées en résultat exceptionnel. Les produits et charges correspondants sont désormais comptabilisés dans les rubriques du résultat courant selon leur nature, notamment dans les comptes de la classe 7.

En conséquence, certaines rubriques du compte de résultat, et notamment les comptes de produits, peuvent présenter des variations de classement par rapport à l'exercice précédent. Ces reclassements résultent exclusivement de l'application de la nouvelle réglementation comptable et peuvent affecter la comparabilité des données entre les exercices N et N-1.

3 / NOTES RELATIVES AU BILAN

Actif

Actif Immobilisé :

Les 13 361.60 € correspondent à la réalisation du site internet de la Fondation. Ces investissements ont fait l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 5 ans.
Il reste aujourd'hui 5 338.67 € à amortir.

Actif Circulant :

Il s'agit de la trésorerie de la Fondation disponible au 31-12-25. Le solde s'élève à 91 387.39 €.

Créances :

Autres créance : 3000.00 € (Virement ASS INTER, retour des fonds sur exercice 2026).

Passif

Fonds Propres :

Résultat du 31-12-25 : 7648.72 €
Report à nouveau créditeur : 80 693.34 €

Fonds Dédiés :

Les Fonds Dédiés relatifs aux conventions de mécénat s'élèvent à 8 000€ à la clôture de l'exercice 2025. Ils seront donc reportés sur l'exercice suivant.

Dettes :

Factures non parvenues : Honoraires des CAC au titre de 2025 pour un montant de 3 384.00 €.

4 / NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

Conformément aux statuts, un versement de 200 000 € est intervenu sur l'exercice clos au 31-12-25 constituant l'unique ressource de la Fondation au titre de la période étudiée.

Charges

Autres achats et charges externes :

Ils se ventilent ainsi :

- Frais de communication : 0 € TTC
- Honoraires : 3 468 € TTC
- Maintenance site internet / Catalogues / imprimés : 8 655.53 € TTC
- Frais de déplacements : 503.60 € TTC
- Réception : 0 € TTC
- Frais divers de gestion courante : 0€ TTC

- Frais bancaires : 74.40 € TTC

Autres charges :

Elles comprennent :

- Subventions accordées au titre de 2024 et versées sur l'exercice 2025 pour 2 000 €
- Subventions accordées et versées au titre de l'exercice 2025 pour 170 000 €
- Subventions accordées au titre de 2025 et versées sur l'exercice 2026 pour 8 000 €

La ventilation des fonds dédiés figure dans le tableau ci-joint :

Subventions 2024 versées 2025	Montant prime
EAU ET ENVIRONNEMENT	
VIR ASS LE TERRAIN DES POSSIBLE S2 2024	1 000,00
VIR ASS AILERONS S2 2024	1 000,00
Total	2 000,00

Subventions 2025	Montant Prime
Eau et Environnement	26 000,00
Inclusion sociale et Solidarité	43 000,00
Prix initiative jeunes Entrepreneuriat	10 000,00
Patrimoine culturel local	28 000,00
Sport et Santé	33 000,00
Prix exceptionnel	20 000,00
Prix régions	18 000,00
Coup de cœur sociétaires	2 000,00
Total	180 000,00

LAUREATS S2 2025 VERSES SUR 2026			
LAUREAT	BUDGET	MONTANT	DATE RGLT
ASS NATURE ET PASSION	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	13/01/2026
ASS FOYER DU MONASTIER	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	04/02/2026
ASS LE TERRAIN DES POSSIBLES	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	03/02/2026
ASS ARIANE FORMATION	INCLUSION SOCIALE	2 000,00	16/04/2026
Montpellier Handi Rugby	Sport et Santé	3 000,00	02/02/2026
	RESTANT A REALISER AU 31/12/2025	8 000,00	

ANNEXES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
EAU ET ENVIRONNEMENT	ASS Le Terrain des possibles S2 2024	1 000,00	1 000,00	
	ASS Ailerons S2 2024	1 000,00	1 000,00	
	ASSO foretvert	4 000,00	4 000,00	
	Groupe educatio	3 000,00	3 000,00	
	Oasis sauvage	5 000,00	5 000,00	
	ANA - CONSERV ESPACE NATUR	1 000,00	1 000,00	
	ASSADN NATURE	1 000,00	1 000,00	
	ASS BIODIRETTE	1 500,00	1 500,00	
	ASS THELOSTCO	3 000,00	3 000,00	
	College Leon Cordas	2 500,00	2 500,00	
	F.D.A.A.P.P.M.A	3 000,00	3 000,00	
		26 000,00	26 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
INCLUSION SOCIALE ET SOLIDARITE	ASS ARIANE FORMATION	2 000,00		2 000,00
	Aloes	1 500,00	1 500,00	
	ASS 3PA HERAULT	3 000,00	3 000,00	
	ASS APEX	2 000,00	2 000,00	
	ASS FSE Escholiens deLa M	1 500,00	1 500,00	
	ASS HANDIPRO 66	5 000,00	5 000,00	
	ASS HAUTS VALCO	1 500,00	1 500,00	
	ASS L'AUTRE THEATRE	2 000,00	2 000,00	
	ASS MAIEUTISLE	1 000,00	1 000,00	
	ASS MOZAIK	1 500,00	1 500,00	
	ASS MPT- RADIOCLAPAS	3 000,00	3 000,00	
	ASS REGARDS DE FEMME	2 500,00	2 500,00	
	ASS RUGBYCLUB MENDE	2 000,00	2 000,00	
	Assoc Les Couleurs de La v	2 000,00	2 000,00	
	Association La BOUSSOLE	1 500,00	1 500,00	
	FED ŒUVRES LAIQUES ARDECHE	2 000,00	2 000,00	
	France Alzheimer	1 500,00	1 500,00	
	L Attisoir	3 000,00	3 000,00	
	SCOPIE	1 500,00	1 500,00	
	LIGUE ENSEIGNEMENT 66	3 000,00	3 000,00	
		43 000,00	41 000,00	2 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
INITIATIVE JEUNES ET ENTREPRENARIAT	M PAUL PAINDAVO	1 000,00	1 000,00	
	M THEOPHILECHE	1 000,00	1 000,00	
	paul wallon	2 000,00	2 000,00	
	FREMIOT DORIAN	4 000,00	4 000,00	
	VILALLONGUE teo	2 000,00	2 000,00	
		10 000,00	10 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PATRIMOINE ET CULTURE	Amicale du Camp de Concent	2 000,00	2 000,00	
	ASS ACANTHE	1 500,00	1 500,00	
	ASS LESAMIS DU DU PATRIMO	1 000,00	1 000,00	
	ASS LESAMIS DU FORT DE BR	5 000,00	5 000,00	
	ASS Patrimoine en Couseran	4 000,00	4 000,00	
	ASS PCH PRADES	2 500,00	2 500,00	
	Ass terra dels Avis	1 500,00	1 500,00	
	ASSO RCPPM	3 500,00	3 500,00	
	ASSO SAUV PATRIM FLORAC	2 000,00	2 000,00	
	ASSO SAUVEG EGLISE ST MICH	2 000,00	2 000,00	
	CENT INTERN MUSIQUES MEDIE	1 000,00	1 000,00	
	VOILELATINE -	2 000,00	2 000,00	
		28 000,00	28 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
SPORT ET SANTE	ASS FABLAB MOBI	2 500,00	2 500,00	
	ASS JEU-BULLE	5 000,00	5 000,00	
	Ass sportive du lyc��d Jean Lur��at	3 000,00	3 000,00	
	Associat Montpellier Handball	2 000,00	2 000,00	
	Handi Club Nimois	2 500,00	2 500,00	
	Association Pourquoi Pas Moi-CLAIR-	1 000,00	1 000,00	
	AGORA Centre Choregra	1 000,00	1 000,00	
	ASS PLANETE HANDISPORT	4 000,00	4 000,00	
	ASSO APRRES	1 000,00	1 000,00	
	ASSO INTER RCPPM	3 000,00	3 000,00	
	ASSO SPORTIVE VOLLEY MAUGU	2 500,00	2 500,00	
	CLUB D AVIRON MAUGUIO	4 000,00	4 000,00	
	Foyer Rural du Monastier	1 500,00	1 500,00	
	Montpellier Handi Rugby	3 000,00	-	3 000,00
		36 000,00	33 000,00	3 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PRIX EXCEPTIONNEL	ASS EVA	20 000,00	20 000,00	
		20 000,00	20 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PRIX REGIONS 2025	AMESUD Prix regions 2025	1 000,00	1 000,00	
	APEX prix regions 2025	1 000,00	1 000,00	
	ASS ALISSAS C��NOLOGIE prix	1 000,00	1 000,00	
	ASS BOUILLARGUE HANDBALL p	2 000,00	2 000,00	
	ASS FABLAB MOBILA66 Prix	1 000,00	1 000,00	
	ASS FSEC��lege Escholier	1 000,00	1 000,00	
	ASS MAIEUTIS prix r��gions	1 000,00	1 000,00	
	ASS PCH PRADES prix r��gion	1 000,00	1 000,00	
	ASS RUGBYCLUB MENDE prix	1 000,00	1 000,00	
	Ass Terra delsAVIS prix r	1 000,00	1 000,00	
	Banque Alimentaire prix re	2 000,00	2 000,00	
	Les Couleurs deLa vie pri	1 000,00	1 000,00	
	Pourquoi pas moi prix regi	1 000,00	1 000,00	
	ASS NATURE ET PASSION	1 000,00		1 000,00
	ASS FOYER DU MONASTIER	1 000,00		1 000,00
	ASS LE TERRAIN DES POSSIBLES	1 000,00		1 000,00
		18 000,00	15 000,00	3 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
COUP DE COEUR DES SOCIETAIRES	ASSO FEMME AU SOMMET COUP DE C��UR	2 000,00	2 000,00	
		2 000,00	2 000,00	

180 000,00	172 000,00	8 000,00
SUBVENTIONS REALISEES 2025		SUBVENTIONS RESTANT A REALISER 2026

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD

Rapport d'activité et financier

Exercice 2025

RAPPORT D'ACTIVITE

I. Présentation de l'établissement

Dénomination, siège social :

Fondation Banque Populaire du Sud

Siège social : 38 boulevard Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09

Forme juridique :

Fondation d'entreprise régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 4 janvier 2002 et n° 2003-709 du 1^{er} août 2003.

Date de création et durée de vie

La Fondation a été créée le 13 mars 2013 (publication au Journal officiel le 13 avril 2013), pour une durée de cinq ans.

Elle a été prorogée pour la période 2018 à 2022 et pour la période 2023 à 2027.

Objet :

La Fondation d'entreprise Banque Populaire du Sud a pour objet de soutenir des actions conduites par des personnes physiques ou par des personnes morales, organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Elle soutient également des actions de solidarité, de préservation et de protection du patrimoine culturel, matériel ou immatériel, et le patrimoine naturel ainsi que les actions en faveur du développement durable.

Son périmètre d'intervention correspond à la circonscription territoriale de la Banque Populaire du Sud qui s'étend aux départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Ariège, de l'Hérault, du Gard (exception faite de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles), de la Lozère, de l'Ardèche (à l'arrondissement de Largentière et aux cantons d'Entraigues, Aubenas, Privas et aux communes de Bourg-Saint-Andéol et Le Teil), de la Drôme (aux communes de Loriol-sur-Drôme et de Montélimar) et des Bouches du Rhône (aux communes de Marseille et Martigues).

Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

« Le territoire, le patrimoine et la culture »

« L'environnement

« L'inclusion et la solidarité »

« La jeunesse », notamment au travers l'accompagnement de démarches entrepreneuriales menées dans des domaines variés : artistique, culturel, sportif, social, technologique ou environnemental.

Exercice social :

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Fondation d'entreprise Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au siège de la fondation.

Gouvernance :

La Fondation d'entreprise Banque Populaire du Sud est administrée par un Conseil d'Administration de 6 membres qui se réunit au moins deux fois par an. Il est composé :

- de représentant(s) du fondateur
- d'un représentant du personnel salarié du fondateur
- de personnalité(s) qualifiée(s) dans les domaines d'intervention de la Fondation d'entreprise.

Les fonctions d'administrateur sont exercées à titre gratuit.

Composition du CA au 31/12/2025 :

- Présidente :
Françoise GUETRON-GOUAZE, Vice-présidente du CA de la BP Sud et Présidente du comité sociétariat et RSE
- Administrateurs :
Karine PUGET, Présidente du conseil d'administration de la Banque Populaire du Sud.
Cyril BRUN, Directeur General de la Banque Populaire du Sud.
Amélie CANTAU, Conseillère financière à la Banque Populaire du Sud
Guy BARBOTTEAU, Trésorier adjoint de la Mutualité Française Grand Sud
Sarah ROUSSEAU, Directrice Générale de la CRESS OCCITANIE

II. Le Budget et compte bancaire de la Fondation

Le programme d'action pluriannuel s'élève à un montant total de 1 000 000 euros. Cette somme correspondant à des versements en numéraire, est versée annuellement par le fondateur sur une période de cinq années, selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € pour le 1er versement en 2023
- 200 000 € pour le 2 -ème versement en 2024
- 200 000 € pour le 3 -ème versement en 2025
- 200 000 € pour le 4 -ème versement en 2026
- 200 000 € pour le 5 -ème versement en 2027

Pour l'exercice 2025, la dotation annuelle a été appelée par courrier par la Présidente de la Fondation à la Banque Populaire du Sud. La Banque Populaire du Sud a attribué 200 000 € pour l'exercice 2025 (versement effectué le 1 avril 2025). La somme non dépensée sera provisionnée.

III. Activité 2025

1- Réunions du CA :

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2025 :

Le 16 mai, afin de contrôler l'activité et les comptes de l'année 2024 et de valider les évolutions de fonctionnement suite à la révision de l'appel à projets (règlements, composition des jurys, plan de communication 2025).

Au cours de ce conseil la nomination de Madame Sarah ROUSSEAU a été ratifiée en remplacement de Madame Sylvie BROUILLET et la décision a été prise de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la SARL FB AUDIT LEGAL, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Les administrateurs ont également confirmé le prix des sociétaires 2025 de 2 000 € attribué à l'association *des femmes aux sommets*.

Le 3 novembre, afin de valider le choix des 59 lauréats proposés par les comités d'experts de l'appel à projets. Au cours de ce conseil, a été décidée la remise du prix exceptionnel 2025 de 20 000 € à l'association E.V.A Ensemble Valorisons l'Agglo pour son projet de rénovation d'une cuve viticole en réserve d'eau pluviale, à destination de l'agriculture et de la sécurité incendie.

Il a également été rappelé le lancement des « Prix des Régions », organisés dans le cadre des Comités Régionaux Coopératifs.

2- Désignation des lauréats 2025 :

A : Appel à projets 2025 :

L'appel à projet, unique en 2025 s'est déroulé entre le 1 mars et le 30 juin 2025.

- Au total, la Fondation a reçu 273 dossiers.
- 59 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 138 000 €.

Dossiers	Eau et Environnement	Inclusion sociale et solidarité	Patrimoine culturel local	Sport et Santé	Prix Initiative Jeunes Entrepreneuriat	TOTAL
Reçus	35	107	44	71	16	273
Retenus	9	20	12	13	5	59
Montants	24 000 €	43 000 €	28 000 €	33 000 €	10 000 €	138 000 €

Répartition géographique :

Dépt	Nbr reçus	Nbr retenus	%
07	5	1	2%
09	23	7	12%
11	14	3	5%
30	30	3	5%
34	102	24	41%
48	8	5	8%
66	72	16	27%
HT	19	-	-
Total	273	59	100%

Les jurys :

Le jury **Eau et Environnement** s'est tenu le 17 septembre.

Il était composé de :

- André JOFFRE, Administrateur de la BPS et Président du jury
- Olivier THALER, Maître de conférences, Directeur du master ingénierie en écologie et en gestion de la biodiversité (Université de Montpellier)
- Eric SERVAT, Directeur Centre ICIREWARD Unesco sur l'eau (Montpellier)
- Adrien CONTY, sociétaire BPS, membre des Comités Régionaux Coopératifs
- Amélie CANTAU et Shirley LESERRE, collaboratrices BPS

Il a retenu 9 dossiers pour un montant de 24 000 €

Le jury **Inclusion et solidarité** s'est tenu le 1 octobre.

Il était composé de :

- Laetitia LÉONARD, Administratrice de la BPS et Présidente du jury
- Guy BARBOTTEAU, Administrateur Fondation BPS
- Marie Laure LE VAN VO, Co-Présidente 60 000 rebonds
- Cyril BRIDE, sociétaire BPS, membre Comités Régionaux Coopératifs
- Hélène LANSAC, Virginie MATHÉLY, collaboratrices BPS

Il a retenu 20 dossiers pour un montant de 43 000 €

Le jury **Patrimoine culturel local** s'est tenu le 25 septembre

Il était composé de :

- Françoise GUETRON-GOUAZE, Présidente du CA de la Fondation BPS, Vice-présidente CA BPS et Présidente du Jury
- Vincent CHALLET, Maître de conférences « Médiation du patrimoine » UPV Montpellier
- Yves BARTHELET, Responsable de projet, Fondation du Patrimoine des Pyrénées Orientales
- Bruno LIGUORI, Vice-Président de la BPS
- Jean- Luc WOLF, sociétaire BPS, membre Comités Régionaux Coopératifs
- Faustine ALLIER, Virginie BROSSARD, collaboratrices BPS

Il a retenu 12 dossiers pour un montant de 28 000 €

Le jury **Sport et santé s'est tenu** le 12 septembre

Il était composé de :

- Benoit ROIG, Président Université de Nîmes, (ex-joueur Pro de Rugby XV, Président du jury
- Oriane LOPEZ, Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation - Médecine du Sport, Comité Paralympique et Sportif Français
- Marie PEREZ SISCAR, Administratrice BPS
- Laurent PRADIER, sociétaire BPS, membre Comités Régionaux Coopératifs
- Enzo GIORGI, Valérie ROSIQUE, collaborateurs BPS

Il a retenu 13 dossiers pour un montant de 33 000 €

Le jury **Prix initiative Jeunes Entrepreneuriat** s'est tenu le 8 septembre.

Il était composé de :

- Séverine PUEL, Administratrice BPS et Présidente du jury.
- Catherine PEYROUX, Directrice Pépîte LR (Montpellier)
- Geraldine Huc, Responsable Marché des Jeunes BPS
- Anais FABREGUE, Coordinatrice culturelle CROUS Montpellier-Occitanie
- Christophe COLAS, sociétaire BPS, membre Comités Régionaux Coopératifs
- Soizic JEAN, Administratrice et Collaboratrice BPS

Il a retenu 5 dossiers pour un montant de 10 000 €

Les lauréats de 2025 :

Eau et Environnement			
Oasis Sauvage ♥	Carnon	34	
Forêtvert	Fontiers-Cabardes	11	
ANA-Conservatoire d'Espaces Naturels Ariège	Cos	09	
Establiment Segondari Leon Cordas	Montpellier	34	
Association ADN-Nature	Argeles sur mer	66	Client BPS
Fédération des P.O. de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	Millas	66	Client BPS
Gée Aude	Carcassonne	11	
The Lost Compass	Sète	34	Client BPS
Junior Association Biodirette	Saint André	66	Client BPS

Inclusion sociale et Solidarité			
Association Handi'cap66 ♥	Claira	66	Client BPS
Regards de Femmes	Pamiers	09	Client BPS
Fédération des oeuvres laïques de l'Ardèche	Privas	07	
3PA Hérault	Montpellier	34	Client BPS
Association La Boussole	Montpellier	34	
Association Maïeutis Les Créateurs d'Émotions Positives	Montpellier	34	Client BPS
Association Montpellier-Contacts Radio Clapas	Montpellier	34	
Hauts Val & Co	Montpellier	34	Client BPS
L'Autre Théâtre IITM	Montpellier	34	Client BPS
Mozaik	Montpellier	34	
SCOPIE	Frontignan	34	
ALOES	Mende	48	
Ariane Formation	Olette	66	
Foyer Socio-Éducatif du collège Les Escholiers de la Mosson	Montpellier	34	Client BPS
France Alzheimer Pyrénées-Orientales	Perpignan	66	Client BPS
L'Attisoir	Mende	48	
Rugby club Mende Lozere	Mende	48	Client BPS
APEX	Perpignan	66	Client BPS
La Ligue de l'Enseignement 66	Perpignan	66	Client BPS
Les couleurs de la vie	Amélie-les-Bains	66	
Patrimoine culturel local			
Association des Amis du Fort de Brescou ♥	Agde	34	Client BPS
Amicale du camp de concentration du Vernet d'Ariège	Le Vernet d'Ariège	09	
Les Amis du Patrimoine de Castelnaud-Durban	Castelnaud-Durban	09	Client BPS
Patrimoine en Couserans	Moulis	09	Client BPS
Acanthe	Montpellier	34	Client BPS

Rapport moral et financier - Exercice 2025

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 4 janvier 2002 et n° 2003-709 du 1^{er} août 2003.

Voile latine - Association de l'Etang de Thau	Bouzigues	34	Client BPS
Association Patrimoine, Culture et Histoire de Prades (PCHP)	Prades	09	Client BPS
Association internationale de recherche sur les charpentes et plafonds peints médiévaux (RCPPM)	Lagrasse	11	
CIMM - Centre International de Musiques Médiévales	Montpellier	34	
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Florac-Trois-Rivières	Florac trois rivières	48	
Association de sauvegarde de l'église Saint Michel Les Angles	Les Angles	66	
Terra dels avis	Elne	66	
Sport et Santé			
Association Jeu Bulle ♥	Prades Le Lez	34	Client BPS
Association Sportive Volley-Ball de Mauguio Pays de l'Or	Mauguio	34	Client BPS
Association Pourquoi Pas Moi-CLAIR-	Pamiers	09	
Handi Club Nîmois	Nîmes	30	
Association Montpellier Handball	Montpellier	34	
Club Aviron Mauguio Carnon	Mauguio	34	Client BPS
Montpellier Danse	Montpellier	34	
Montpellier Handi Rugby	Castelnau le Lez	34	
Foyer rural du Monastier	Le Monastier	48	
Association pour la Poursuite de la Réhabilitation Respiratoire (APRRES Perpignan)	Thuir	66	Client BPS
Association sportive du Lycée Jean Lurçat	Perpignan	66	
Planète Handisport	Nîmes	30	Client BPS
Mobilab66	Perpignan	66	Client BPS
Prix initiative jeunes Entrepreneuriat			
Dorian Frémiot ♥	Saint Côme et Maruéjols	30	
Théophile Chevaux	Montpellier	34	Client BPS
Paul Paindavoine	Montpellier	34	Client BPS
Paul Wallon	Perpignan	66	
Téo Vilallongue	Elne	66	

Rapport moral et financier - Exercice 2025

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 4 janvier 2002 et n° 2003-709 du 1^{er} août 2003.

B : Prix coup de cœur des sociétaires :

Du 27 janvier au 9 février 2025, les sociétaires de la Banque Populaire du Sud ont pu voter pour désigner l'association lauréate du Prix Coup de cœur des sociétaires.

3 946 sociétaires ont participé au vote. L'association **Des femmes au sommet** a remporté les suffrages et reçu un prix de 2 000 €.

C : Prix exceptionnel de la Fondation :

Sur décision du conseil d'administration, une aide exceptionnelle de 20 000 € a été versée à l'association **E.V.A, Ensemble Valorisons l'Agglo** pour son projet de rénovation d'une cuve viticole en réserve d'eau pluviale, à destination de l'agriculture et de la sécurité incendie.

D : Prix des régions :

Nouveauté 2026, une dotation de 2000 € a été affectée à chaque Directeur de Région BPS, afin d'attribuer, avec les sociétaires membres des Comités Régionaux Coopératifs, un ou deux Prix des régions. Pour chaque vote, les associations candidates étaient toutes des lauréates situées sur le département du CRC. Ce sont ainsi 16 prix qui ont été attribués par les 9 CRC.

Les associations lauréates :

CRC	Association	Client BPS
66	Terra dels avis	
66	Les couleurs de la vie	
48	Rugby club Mende Lozere	Client BPS
48	Foyer rural du Monastier	Client BPS
11	Banque alimentaire de l'Aude	
MONTP M	Foyer Socio-Éducatif du collège Les Escholiers de la Mosson	Client BPS
MONTP M	Maieutis et Inclusion pour la Musique	Client BPS
34	Le terrain des possibles	Client BPS
34	Association Nature Passion	Client BPS
09	Association Pourquoi Pas Moi-CLAIR-	
09	Association Patrimoine, Culture et Histoire de Prades (PCHP)	Client BPS
Perpignan	Association APEX	Client BPS
Perpignan	Mobilab 66	Client BPS
30	Bouillargues Handball Nîmes Métropole	Client BPS
07	AMESUD	
07	ALISSAS OENOLOGIE	Client BPS

3- Rayonnement de la Fondation :

En 2025, la Fondation et ses lauréats ont été mis en avant lors de Rencontres Sociétaires qui se sont tenues sur tout le territoire de la Banque dans le courant de l'année. 25 remises de prix ont été faites lors de ces rencontres. Au total, sur l'année, ce sont 37 remises de prix qui ont réalisées lors de manifestations ou au sein des associations.

Nouveauté 2025, un kit de communication comprenant des bonnes pratiques et des visuels a été remis à chaque lauréat pour l'aider à mieux communiquer sur les réseaux sociaux.

Statistiques de publications dans les médias :

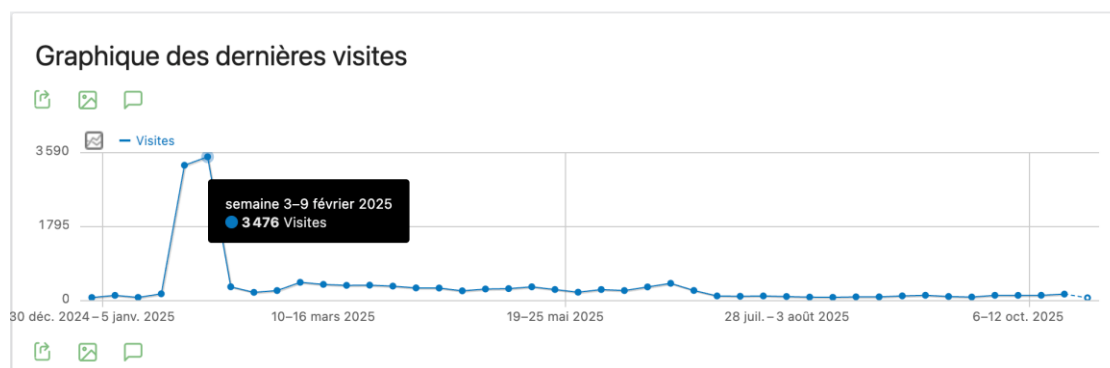
- Presse : 3 articles
- Médias BPS :
 - Réseaux sociaux : 102 posts (+ de 2000 interactions)
 - Site de la Fondation : 6 publications
- Communication interne :
 - Viva Engage: 6 posts
 - Rse News: 5 articles
 - Intranet BPS : publication des « nouveaux lauréats » sur la page dédiée à la Fondation.
 - Plein Sud : 1 article
 - Coopérative Inside, 3 articles : l'évolution de la fondation et les prix 2025, le prix coup de cœur et le prix exceptionnel.

Site Internet de la Fondation :

En 2025, la fréquentation a été de 16 078 visites soit une augmentation de + 23 % vs 2024.

2023	2024	2025
11 245	13 085	16 078

Saisonnalité :



On constate une progression constante de la fréquentation du site, avec des pics lors des appels à projets (autour de 500 visites par semaine) et d'une soixantaine de visites par semaine le reste du temps. Le coup de cœur des sociétaires en février étant le moment le plus actif de l'année avec plus de 9 850 vues.

Les pages les plus consultées :

1. Vote des sociétaires : 9 854 vues
2. Devenir lauréat : 8 085 vues
3. Candidature : 7 626 vues
4. Actualités : 4 877 vues
5. Domaines d'intervention : 3 660 vues
6. Les lauréats (session 2024) : 3 421 vues
7. La Fondation : 2 571 vues
8. Règlement-candidature : 1 911 vues
9. Espace presse : 1 807 vues

RAPPORT FINANCIER :

COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN AU 31/12/2025

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	13 361,60	8 022,93	5 338,67	4 418,32
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé	13 361,60	8 022,93	5 338,67	4 418,32
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances :</i>				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 000,00		3 000,00	2 440,50
Charges constatées d'avance				
<i>Valeurs mobilières de placement :</i>				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	91 387,39		91 387,39	79 134,52
Total de l'actif circulant	94 387,39	8 022,93	94 387,39	81 575,02
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	107 748,99	8 022,93	99 726,06	85 993,34

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise :</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise :</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	80 693,34	77 049,37
Excédent ou déficit de l'exercice	7 648,72	3 643,97
Situation nette (sous total)	88 342,06	80 693,34
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
Total		
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds Dédiés	8 000,00	2 000,00
Total III	8 000,00	2 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total IV		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 384,00	3 300,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total V	3 384,00	3 300,00
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	99 726,06	85 993,34

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	200 000,00	200 000,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	2 000,00	27 000,00
<i>Autres produits</i>		
Total I	202 000,00	227 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 701,23	18 786,27
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 650,05	1 069,76
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	8 000,00	2 000,00
Autres charges		
subventions N	170 000,00	201 500,00
subventions N-1 versées N	2 000,00	0,00
Total II	194 351,28	223 356,03
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 648,72	3 643,97
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur Dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	7 648,72	3 643,97
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	202 000,00	227 000,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	194 351,28	223 356,03
EXCEDENT OU DEFICIT	7 648,72	3 643,97
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

EXERCICE 2025

1 / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD a été créée en date du 13 mars 2013 selon arrêté préfectoral n° 2013072-0010.

La Fondation est régie en application de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n°2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002 et n°2003-709 du 1er août 2003.

Un programme d'action pluriannuel prévoit un versement global de 1 000 000 € sur 5 exercices comptables :

- 200 000 € pour le 1^{er} versement en 2023
- 200 000 € pour le 2^{ème} versement en 2024
- 200 000 € pour le 3^{ème} versement en 2025
- 200 000 € pour le 4^{ème} versement en 2026
- 200 000 € pour le 5^{ème} versement en 2027

2 / PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et du règlement 2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la société a adapté la présentation et la comptabilisation de certaines opérations.

Cette évolution concerne notamment la suppression de la technique des transferts de charges et la modification du traitement comptable de certaines opérations auparavant enregistrées en résultat exceptionnel. Les produits et charges correspondants sont désormais comptabilisés dans les rubriques du résultat courant selon leur nature, notamment dans les comptes de la classe 7.

En conséquence, certaines rubriques du compte de résultat, et notamment les comptes de produits, peuvent présenter des variations de classement par rapport à l'exercice précédent. Ces reclassements résultent exclusivement de l'application de la nouvelle réglementation comptable et peuvent affecter la comparabilité des données entre les exercices N et N-1.

3 / NOTES RELATIVES AU BILAN

Actif

Actif Immobilisé :

Les 13 361.60 € correspondent à la réalisation du site internet de la Fondation. Ces investissements ont fait l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 5 ans.
Il reste aujourd'hui 5 338.67 € à amortir.

Actif Circulant :

Rapport moral et financier - Exercice 2025

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 4 janvier 2002 et n° 2003-709 du 1^{er} août 2003.

Il s'agit de la trésorerie de la Fondation disponible au 31-12-25. Le solde s'élève à 91 387.39 €.

Créances :

Autres créance : 3000.00 € (Virement ASS INTER, retour des fonds sur exercice 2026).

Passif

Fonds Propres :

Résultat du 31-12-25 : 7648.72 €

Report à nouveau créditeur : 80 693.34 €

Fonds Dédiés :

Les Fonds Dédiés relatifs aux conventions de mécénat s'élèvent à 8 000€ à la clôture de l'exercice 2025. Ils seront donc reportés sur l'exercice suivant.

Dettes :

Factures non parvenues : Honoraires des CAC au titre de 2025 pour un montant de 3 384.00 €.

4 / NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

Conformément aux statuts, un versement de 200 000 € est intervenu sur l'exercice clos au 31-12-25 constituant l'unique ressource de la Fondation au titre de la période étudiée.

Charges

Autres achats et charges externes :

Ils se ventilent ainsi :

- Frais de communication : 0 € TTC
- Honoraires : 3 468 € TTC
- Maintenance site internet / Catalogues / imprimés : 8 655.53 € TTC
- Frais de déplacements : 503.60 € TTC
- Réception : 0 € TTC
- Frais divers de gestion courante : 0€ TTC
- Frais bancaires : 74.40 € TTC

Autres charges :

Elles comprennent :

- Subventions accordées au titre de 2024 et versées sur l'exercice 2025 pour 2 000 €
- Subventions accordées et versées au titre de l'exercice 2025 pour 170 000 €
- Subventions accordées au titre de 2025 et versées sur l'exercice 2026 pour 8 000 €

La ventilation des fonds dédiés figure dans le tableau ci-joint :

Subventions 2024 versées 2025	Montant prime
EAU ET ENVIRONNEMENT	
VIR ASS LE TERRAIN DES POSSIBLE S2 2024	1 000,00
VIR ASS AILERONS S2 2024	1 000,00
Total	2 000,00

Subventions 2025	Montant Prime
Eau et Environnement	26 000,00
Inclusion sociale et Solidarité	43 000,00
Prix initiative jeunes Entrepreneuriat	10 000,00
Patrimoine culturel local	28 000,00
Sport et Santé	33 000,00
Prix exceptionnel	20 000,00
Prix régions	18 000,00
Coup de cœur sociétaires	2 000,00
Total	180 000,00

LAUREATS S2 2025 VERSES SUR 2026			
LAUREAT	BUDGET	MONTANT	DATE RGLT
ASS NATURE ET PASSION	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	13/01/2026
ASS FOYER DU MONASTIER	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	04/02/2026
ASS LE TERRAIN DES POSSIBLES	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	03/02/2026
ASS ARIANE FORMATION	INCLUSION SOCIALE	2 000,00	16/04/2026
Montpellier Handi Rugby	Sport et Santé	3 000,00	02/02/2026
RESTANT A REALISER AU 31/12/2025		8 000,00	

A Montpellier,

Françoise Guetron Gouazé
Présidente de la Fondation BP Sud



ANNEXES VENTILATION DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
EAU ET ENVIRONNEMENT	ASS Le Terrain des possibles S2 2024	1 000,00	1 000,00	
	ASS Ailerons S2 2024	1 000,00	1 000,00	
	ASSO foretvert	4 000,00	4 000,00	
	Groupe educatio	3 000,00	3 000,00	
	Oasis sauvage	5 000,00	5 000,00	
	ANA - CONSERV ESPACE NATUR	1 000,00	1 000,00	
	ASS ADN NATURE	1 000,00	1 000,00	
	ASS BIODIRETTRE	1 500,00	1 500,00	
	ASS THELOSTCO	3 000,00	3 000,00	
	College Leon Cordas	2 500,00	2 500,00	
	F.D.A.A.P.P.M.A	3 000,00	3 000,00	
		26 000,00	26 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
INCLUSION SOCIALE ET SOLIDARITE	ASS ARIANE FORMATION	2 000,00		2 000,00
	Aloes	1 500,00	1 500,00	
	ASS 3PA HERAULT	3 000,00	3 000,00	
	ASS APEX	2 000,00	2 000,00	
	ASS FSE Escholiens deLa M	1 500,00	1 500,00	
	ASS HANDIPRO 66	5 000,00	5 000,00	
	ASS HAUTS VALCO	1 500,00	1 500,00	
	ASS L'AUTRE THEATRE	2 000,00	2 000,00	
	ASS MAIEUTISLE	1 000,00	1 000,00	
	ASS MOZAIK	1 500,00	1 500,00	
	ASS MPT- RADIOCLAPAS	3 000,00	3 000,00	
	ASS REGARDS DE FEMME	2 500,00	2 500,00	
	ASS RUGBYCLUB MENDE	2 000,00	2 000,00	
	Assoc Les Couleurs de La v	2 000,00	2 000,00	
	Association La BOUSSOLE	1 500,00	1 500,00	
	FED ŒUVRES LAIQUES ARDECHE	2 000,00	2 000,00	
	France Alzheimer	1 500,00	1 500,00	
	L Attisoir	3 000,00	3 000,00	
	SCOPIE	1 500,00	1 500,00	
	LIGUE ENSEIGNEMENT 66	3 000,00	3 000,00	
		43 000,00	41 000,00	2 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
INITIATIVE JEUNES ET ENTREPRENARIAT	M PAUL PAINDAVO	1 000,00	1 000,00	
	M THEOPHILECHE	1 000,00	1 000,00	
	paul wallon	2 000,00	2 000,00	
	FREMIOT DORIAN	4 000,00	4 000,00	
	VILALLONGUE teo	2 000,00	2 000,00	
		10 000,00	10 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PATRIMOINE ET CULTURE	Amicale du Camp de Concent	2 000,00	2 000,00	
	ASS ACANTHE	1 500,00	1 500,00	
	ASS LESAMIS DU DU PATRIMO	1 000,00	1 000,00	
	ASS LESAMIS DU FORT DE BR	5 000,00	5 000,00	
	ASS Patrimoine en Couseran	4 000,00	4 000,00	
	ASS PCH PRADES	2 500,00	2 500,00	
	Ass terra dels Avis	1 500,00	1 500,00	
	ASSO RCPPM	3 500,00	3 500,00	
	ASSO SAUV PATRIM FLORAC	2 000,00	2 000,00	
	ASSO SAUVEG EGLISE ST MICH	2 000,00	2 000,00	
	CENT INTERN MUSIQUES MEDIE	1 000,00	1 000,00	
	VOILELATINE -	2 000,00	2 000,00	
		28 000,00	28 000,00	

Rapport moral et financier - Exercice 2025

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 4 janvier 2002 et n° 2003-709 du 1^{er} août 2003.

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
SPORT ET SANTE	ASS FABLAB MOBI	2 500,00	2 500,00	
	ASS JEU-BULLE	5 000,00	5 000,00	
	Ass sportive du lycéd Jean Lurçat	3 000,00	3 000,00	
	Associat Montpellier Handball	2 000,00	2 000,00	
	Handi Club Nimois	2 500,00	2 500,00	
	Association Pourquoi Pas Moi-CLAIR-	1 000,00	1 000,00	
	AGORA Centre Choregra	1 000,00	1 000,00	
	ASS PLANETE HANDISPORT	4 000,00	4 000,00	
	ASSO APRRES	1 000,00	1 000,00	
	ASSO INTER RCPPM	3 000,00	3 000,00	
	ASSO SPORTIVE VOLLEY MAUGU	2 500,00	2 500,00	
	CLUB D AVIRON MAUGUIO	4 000,00	4 000,00	
	Foyer Rural du Monastier	1 500,00	1 500,00	
	Montpellier Handi Rugby	3 000,00	-	3 000,00
		36 000,00	33 000,00	3 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PRIX EXCEPTIONNEL	ASS EVA	20 000,00	20 000,00	
		20 000,00	20 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PRIX REGIONS 2025	AMESUD Prix regions 2025	1 000,00	1 000,00	
	APEX prix regions 2025	1 000,00	1 000,00	
	ASS ALISSAS CENOLOGIE prix	1 000,00	1 000,00	
	ASS BOUILLARGUE HANDBALL p	2 000,00	2 000,00	
	ASS FABLAB MOBILA66 Prix	1 000,00	1 000,00	
	ASS FSECollege Escholier	1 000,00	1 000,00	
	ASS MAIEUTIS prix régions	1 000,00	1 000,00	
	ASS PCH PRADES prix région	1 000,00	1 000,00	
	ASS RUGBYCLUB MENDE prix	1 000,00	1 000,00	
	Ass Terra delsAVIS prix r	1 000,00	1 000,00	
	Banque Alimentaire prix re	2 000,00	2 000,00	
	Les Couleurs deLa vie pri	1 000,00	1 000,00	
	Pourquoi pas moi prix régi	1 000,00	1 000,00	
	ASS NATURE ET PASSION	1 000,00		1 000,00
	ASS FOYER DU MONASTIER	1 000,00		1 000,00
	ASS LE TERRAIN DES POSSIBLES	1 000,00		1 000,00
		18 000,00	15 000,00	3 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
COUP DE COEUR DES SOCIETAIRES	ASSO FEMME AU SOMMET COUP DE CŒUR	2 000,00	2 000,00	
		2 000,00	2 000,00	

180 000,00	172 000,00	8 000,00
	SUBVENTIONS REALISEES 2025	SUBVENTIONS RESTANT A REALISER 2026

FONDATION D'ENTREPRISE

BANQUE POPULAIRE DU SUD

38 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU

66 000 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, les administrateurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **la Fondation d'Entreprise Banque Populaire du Sud**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le paragraphe n°2 de l'annexe des comptes intitulé « principes, règles et méthodes comptables », relatif au changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06. Cette note précise les modalités de cette première application ainsi que les impacts sur la présentation et l'évaluation de certains postes.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-180 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CARCASSONNE.

Le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

F.B. Audit Légal SARL

Julien FRAYSSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Fraysse', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.

FONDATION D'ENTREPRISE
BANQUE POPULAIRE DU SUD

Siège social :
38 Boulevard Georges Clemenceau 66000 Perpignan

COMPTES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2025

**BILAN 31-12-2025
FONDATION BPS**

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	13 361,60	8 022,93	5 338,67	4 418,32
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé	13 361,60	8 022,93	5 338,67	4 418,32
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances :</i>				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 000,00		3 000,00	2 440,50
Charges constatées d'avance				
<i>Valeurs mobilières de placement :</i>				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	91 387,39		91 387,39	79 134,52
Total de l'actif circulant	94 387,39	8 022,93	94 387,39	81 575,02
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	107 748,99	8 022,93	99 726,06	85 993,34

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES <i>Fonds propres sans droit de reprise :</i> Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires <i>Fonds propres avec droit de reprise :</i> Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice	 80 693,34 7 648,72	 77 049,37 3 643,97
Situation nette (sous total)	88 342,06	80 693,34
Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
AUTRES FONDS PROPRES Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
Total		
FONDS REPORTEES ET DEDIES Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds Dédiés	 8 000,00	 2 000,00
Total III	8 000,00	2 000,00
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total IV		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Instruments financiers à terme Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	 3 384,00	 3 300,00
Total V	3 384,00	3 300,00
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	99 726,06	85 993,34

Compte de Résultat 31-12-2025
FONDATION BPS

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont partielages		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	200 000,00	200 000,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	2 000,00	27 000,00
<i>Autres produits</i>		
Total I	202 000,00	227 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 701,23	18 786,27
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 650,05	1 069,76
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reporte en fonds dédiés	8 000,00	2 000,00
<i>Autres charges</i>		
subventions N	170 000,00	201 500,00
subventions N-1 versées N	2 000,00	0,00
Total II	194 351,28	223 356,03
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 648,72	3 643,97
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur Dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	7 648,72	3 643,97
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</i>		
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</i>		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	202 000,00	227 000,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	194 351,28	223 356,03
EXCEDENT OU DEFICIT	7 648,72	3 643,97
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Exercice 2025

1 / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE DU SUD a été créée en date du 13 mars 2013 selon arrêté préfectoral n° 2013072-0010.

La Fondation est régie en application de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 modifié par le décret n°2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002 et n°2003-709 du 1er août 2003.

Un programme d'action pluriannuel prévoit un versement global de 1 000 000 € sur 5 exercices comptables :

- 200 000 € pour le 1^{er} versement en 2023
- 200 000 € pour le 2^{ème} versement en 2024
- 200 000 € pour le 3^{ème} versement en 2025
- 200 000 € pour le 4^{ème} versement en 2026
- 200 000 € pour le 5^{ème} versement en 2027

2 / PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et du règlement 2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la société a adapté la présentation et la comptabilisation de certaines opérations.

Cette évolution concerne notamment la suppression de la technique des transferts de charges et la modification du traitement comptable de certaines opérations auparavant enregistrées en résultat exceptionnel. Les produits et charges correspondants sont désormais comptabilisés dans les rubriques du résultat courant selon leur nature, notamment dans les comptes de la classe 7.

En conséquence, certaines rubriques du compte de résultat, et notamment les comptes de produits, peuvent présenter des variations de classement par rapport à l'exercice précédent. Ces reclassements résultent exclusivement de l'application de la nouvelle réglementation comptable et peuvent affecter la comparabilité des données entre les exercices N et N-1.

3 / NOTES RELATIVES AU BILAN

Actif

Actif Immobilisé :

Les 13 361.60 € correspondent à la réalisation du site internet de la Fondation. Ces investissements ont fait l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 5 ans.
Il reste aujourd'hui 5 338.67 € à amortir.

Actif Circulant :

Il s'agit de la trésorerie de la Fondation disponible au 31-12-25. Le solde s'élève à 91 387.39 €.

Créances :

Autres créance : 3000.00 € (Virement ASS INTER, retour des fonds sur exercice 2026).

Passif

Fonds Propres :

Résultat du 31-12-25 : 7648.72 €
Report à nouveau créditeur : 80 693.34 €

Fonds Dédiés :

Les Fonds Dédiés relatifs aux conventions de mécénat s'élèvent à 8 000€ à la clôture de l'exercice 2025. Ils seront donc reportés sur l'exercice suivant.

Dettes :

Factures non parvenues : Honoraires des CAC au titre de 2025 pour un montant de 3 384.00 €.

4 / NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

Conformément aux statuts, un versement de 200 000 € est intervenu sur l'exercice clos au 31-12-25 constituant l'unique ressource de la Fondation au titre de la période étudiée.

Charges

Autres achats et charges externes :

Ils se ventilent ainsi :

- Frais de communication : 0 € TTC
- Honoraires : 3 468 € TTC
- Maintenance site internet / Catalogues / imprimés : 8 655.53 € TTC
- Frais de déplacements : 503.60 € TTC
- Réception : 0 € TTC
- Frais divers de gestion courante : 0€ TTC

- Frais bancaires : 74.40 € TTC

Autres charges :

Elles comprennent :

- Subventions accordées au titre de 2024 et versées sur l'exercice 2025 pour 2 000 €
- Subventions accordées et versées au titre de l'exercice 2025 pour 170 000 €
- Subventions accordées au titre de 2025 et versées sur l'exercice 2026 pour 8 000 €

La ventilation des fonds dédiés figure dans le tableau ci-joint :

Subventions 2024 versées 2025	Montant prime
EAU ET ENVIRONNEMENT	
VIR ASS LE TERRAIN DES POSSIBLE S2 2024	1 000,00
VIR ASS AILERONS S2 2024	1 000,00
Total	2 000,00

Subventions 2025	Montant Prime
Eau et Environnement	26 000,00
Inclusion sociale et Solidarité	43 000,00
Prix initiative jeunes Entrepreneuriat	10 000,00
Patrimoine culturel local	28 000,00
Sport et Santé	33 000,00
Prix exceptionnel	20 000,00
Prix régions	18 000,00
Coup de cœur sociétaires	2 000,00
Total	180 000,00

LAUREATS S2 2025 VERSES SUR 2026			
LAUREAT	BUDGET	MONTANT	DATE RGLT
ASS NATURE ET PASSION	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	13/01/2026
ASS FOYER DU MONASTIER	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	04/02/2026
ASS LE TERRAIN DES POSSIBLES	PRIX REGIONS 2025	1 000,00	03/02/2026
ASS ARIANE FORMATION	INCLUSION SOCIALE	2 000,00	16/04/2026
Montpellier Handi Rugby	Sport et Santé	3 000,00	02/02/2026
RESTANT A REALISER AU 31/12/2025		8 000,00	

ANNEXES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
EAU ET ENVIRONNEMENT	ASS Le Terrain des possibles S2 2024	1 000,00	1 000,00	
	ASS Ailerons S2 2024	1 000,00	1 000,00	
	ASSO foretvert	4 000,00	4 000,00	
	Groupe educatio	3 000,00	3 000,00	
	Oasis sauvage	5 000,00	5 000,00	
	ANA - CONSERV ESPACE NATURE	1 000,00	1 000,00	
	ASS ADN NATURE	1 000,00	1 000,00	
	ASS BIODIRETTE	1 500,00	1 500,00	
	ASS THELOSTCO	3 000,00	3 000,00	
	College Leon Cordas	2 500,00	2 500,00	
	F.D.A.A.P.P.M.A	3 000,00	3 000,00	
		26 000,00	26 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
INCLUSION SOCIALE ET SOLIDARITE	ASS ARIANE FORMATION	2 000,00		2 000,00
	Aloes	1 500,00	1 500,00	
	ASS 3PA HERAULT	3 000,00	3 000,00	
	ASS APEX	2 000,00	2 000,00	
	ASS FSE Eschollers de La M	1 500,00	1 500,00	
	ASS HANDIPRO 66	5 000,00	5 000,00	
	ASS HAUTS VALCO	1 500,00	1 500,00	
	ASS L'AUTRE THEATRE	2 000,00	2 000,00	
	ASS MAIEUTISLE	1 000,00	1 000,00	
	ASS MOZAIK	1 500,00	1 500,00	
	ASS MPT- RADIOCLAPAS	3 000,00	3 000,00	
	ASS REGARDS DE FEMME	2 500,00	2 500,00	
	ASS RUGBY CLUB MENDE	2 000,00	2 000,00	
	Assoc Les Couleurs de La v	2 000,00	2 000,00	
	Association La BOUSSOLE	1 500,00	1 500,00	
	FED ŒUVRES LAIQUES ARDECHE	2 000,00	2 000,00	
	France Alzheimer	1 500,00	1 500,00	
	L Attisoir	3 000,00	3 000,00	
	SCOPIE	1 500,00	1 500,00	
	LIGUE ENSEIGNEMENT 66	3 000,00	3 000,00	
		43 000,00	41 000,00	2 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
INITIATIVE JEUNES ET ENTREPRENARIAT	M PAUL PAINDAVO	1 000,00	1 000,00	
	M THEOPHILECHE	1 000,00	1 000,00	
	paul wallon	2 000,00	2 000,00	
	FREMIOT DORIAN	4 000,00	4 000,00	
	VILALLONGUE teo	2 000,00	2 000,00	
		10 000,00	10 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PATRIMOINE ET CULTURE	Amicale du Camp de Concent	2 000,00	2 000,00	
	ASS ACANTHE	1 500,00	1 500,00	
	ASS LESAMIS DU DU PATRIMO	1 000,00	1 000,00	
	ASS LESAMIS DU FORT DE BR	5 000,00	5 000,00	
	ASS Patrimoine en Couseran	4 000,00	4 000,00	
	ASS PCH PRADES	2 500,00	2 500,00	
	Ass terra dels Avis	1 500,00	1 500,00	
	ASSO RCPPM	3 500,00	3 500,00	
	ASSO SAUV PATRIM FLORAC	2 000,00	2 000,00	
	ASSO SAUV Eglise ST MICH	2 000,00	2 000,00	
	CENT INTERN MUSIQUES MEDIE	1 000,00	1 000,00	
	VOILE LATINE -	2 000,00	2 000,00	
		28 000,00	28 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
SPORT ET SANTE	ASS FABLAB MOBI	2 500,00	2 500,00	
	ASS JEU-BULLE	5 000,00	5 000,00	
	Ass sportive du lyc��d Jean Lur��at	3 000,00	3 000,00	
	Associat Montpellier Handball	2 000,00	2 000,00	
	Handi Club Nimois	2 500,00	2 500,00	
	Association Pourquoi Pas Moi-CLAIR-	1 000,00	1 000,00	
	AGORA Centre Choregra	1 000,00	1 000,00	
	ASS PLANETE HANDISPORT	4 000,00	4 000,00	
	ASSO APRRES	1 000,00	1 000,00	
	ASSO INTER RCPPM	3 000,00	3 000,00	
	ASSO SPORTIVE VOLLEY MAUGU	2 500,00	2 500,00	
	CLUB D AVIRON MAUGUIO	4 000,00	4 000,00	
	Foyer Rural du Monastier	1 500,00	1 500,00	
	Montpellier Handi Rugby	3 000,00	-	3 000,00
		36 000,00	33 000,00	3 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PRIX EXCEPTIONNEL	ASS EVA	20 000,00	20 000,00	
		20 000,00	20 000,00	

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
PRIX REGIONS 2025	AMESUD Prix regions 2025	1 000,00	1 000,00	
	APEX prix regions 2025	1 000,00	1 000,00	
	ASS ALISSAS C��NOLOGIE prix	1 000,00	1 000,00	
	ASS BOUILLARGUE HANDBALL p	2 000,00	2 000,00	
	ASS FABLAB MOBILA66 Prix	1 000,00	1 000,00	
	ASS FSEC��lege Escholier	1 000,00	1 000,00	
	ASS MAIEUTIS prix r��gions	1 000,00	1 000,00	
	ASS PCH PRADES prix r��gion	1 000,00	1 000,00	
	ASS RUGBY CLUB MENDE prix	1 000,00	1 000,00	
	Ass Terra de lsAVIS prix r	1 000,00	1 000,00	
	Banque Alimentaire prix re	2 000,00	2 000,00	
	Les Couleurs de La vie pri	1 000,00	1 000,00	
	Pourquoi pas moi prix regi	1 000,00	1 000,00	
	ASS NATURE ET PASSION	1 000,00		1 000,00
	ASS FOYER DU MONASTIER	1 000,00		1 000,00
	ASS LE TERRAIN DES POSSIBLES	1 000,00		1 000,00
		18 000,00	15 000,00	3 000,00

SUBVENTIONS	BENEFICIAIRES	MONTANT SUBVENTION	VERSEMENT 2025	VERSEMENT 2026
COUP DE C��UR DES SOCI��TAIRES	ASSO FEMME AU SOMMET COUP DE C��EUR	2 000,00	2 000,00	
		2 000,00	2 000,00	

180 000,00	172 000,00	8 000,00
SUBVENTIONS REALISEES 2025		SUBVENTIONS RESTANT A REALISER 2026

FONDATION D'ENTREPRISE
BANQUE POPULAIRE DU SUD
38 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
66 000 PERPIGNAN

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025)

Mesdames, Messieurs, les administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre **Fondation d'Entreprise Banque Populaire du Sud**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION RELATIVE A LA DOTATION ATTRIBUEE :

Personnes concernées :

Les administrateurs communs à la Banque Populaire du Sud et à la Fondation d'Entreprise Banque Populaire du Sud.

Nature, Objet et Modalités :

Dotation annuelle de 200 000 € versée par la Banque Populaire du Sud à la Fondation.

Fait à CARCASSONNE.

Le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

F.B. Audit Légal SARL

Julien FRAYSSE

